



## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE GEMME-France du 10 MARS 2021 A 18 H**

Réunion en visioconférence

Sur convocation de sa présidente, Béatrice BRENNEUR, l'association GEMME-France s'est réunie en assemblée générale ordinaire, le 10 mars 2021 à 18 h, en visioconférence.

**Présents :** Béatrice BRENNEUR, Claude CZECH, Bertrand DELCOURT, la FFCM représentée par son président Christian ROUSSE, Jacques DUPLAT, Christiane GUTIERREZ, Jean-Luc HIRSCH, Colette SANT, François STAECHELÉ, Michèle WEIL-GUTMANN, Martine BOITELLE COUSSAU, Michel DÉFIX, Gilles BALAY, Marie-Noëlle SERENI, AMI MEDIATION représentée par sa présidente Chantal JAMET, Jean-Michel CAILLEAU, l'A.M.E. représentée par Catherine LORNAC, Marianne LASSNER, Abder AIT OUALI, Sylvie MARTIN, Hélène ABELSON-GEBHARDT, Claire ALLAIN-FEYDY, Delphine THOUILLON, Françoise THIEULLENT, Agnès DOUVRELEUR, Jean-Christophe DOUSSET, Gilles Robert LOPEZ, Françoise de LAVENERE, Didier ARTHUS, Martine ROCHI, Françoise HAEGEL, Anita BENEDICTO, Fabrice VERT, Claude CZECH, Valérie BLANCHET.

**Représentés :** Marguerite ZAUBERMAN, Ghani BOUGUERRA, Rose Marie PLASKINE, Dominique RETOURNE Anne MAUCHAMP, Pierre-Alain WEIL, Béatrice GORCHS, Jean HUBER, Vincent RAMON, Anne GONGORRA, Michèle WEIL-GUTMANN, Soleine HUNTER-FALCK, Florence LOMBARD, Jean-Pierre VOGEL.

**Excusés :** Linda BENRAIS, Christian JACQUIOT, Danièle GANANCIA

Le quorum étant atteint, Béatrice BRENNEUR, présidente, remercie les participants pour leur présence, ouvre les travaux en souhaitant la bienvenue aux participants.

Elle rappelle ensuite **l'ordre du jour** de l'assemblée générale ordinaire :

1. Présentation et approbation des comptes
2. Rapport moral de la présidente
3. Rapport financier du trésorier
4. Renouvellement des administrateurs élus **en 2019**
  - Béatrice BRENNEUR, magistrat honoraire
  - Stephen BENSIMON, ès qualités de directeur d'Ifomène-ICP
  - Véronique CATTRY, magistrat
  - Claude DUVERNOY, ès qualités de président de la FFCM
  - Jacques DUPLAT, magistrat honoraire
  - Florence LOMBARD, Juge consulaire
  - Danièle GANANCIA, magistrat honoraire
  - Philippe GAZAGNES, magistrat
  - Christiane GUTIERREZ, médiateuse-formatrice
  - Jean-Luc HIRSCH, Conseiller prud'homme
  - Xavier LIBERT, magistrat
  - Soleine HUNTER-FALCK, Magistrat
  - Vincent RAMON, médiateur
  - Colette SANT, magistrat honoraire
  - François STAECHELÉ, magistrat honoraire
  - Fabrice VERT, magistrat
  - Jean-Pierre VOGEL, magistrat
  - Michèle WEIL-GUTHMANN, magistrat honoraire
5. La communication au sein du GEMME et avec l'extérieur
  - Site internet
  - Listes de discussion
  - accès à la veille
  - webinaires
6. Adhésions et cotisations
7. Les avis donnés à la Chancellerie par Groupement européen des magistrats pour la médiation
  - ordonnances « 2 en 1 »
  - modalités de la rémunération du médiateur
  - sanction du défaut de déférer à l'injonction de rencontrer un médiateur
  - interruption des délais de procédure par l'injonction de rencontrer un médiateur
8. L'activité du conseil scientifique
9. Les projets pour 2021

## **RAPPORT MORAL**

La présidente Béatrice BRENNEUR dresse un panorama de l'activité de GEMME-France pour l'année 2020 (Rapport moral ci-annexé)

Mise au vote du rapport moral :

- **Adopté à l'unanimité**

## RAPPORT FINANCIER

Le trésorier, Bertrand Delcourt, commente le rapport financier :

### 1) COMPTE DE RESULTAT :

**Les recettes** se sont élevées à : 35.293 €

et se décomposent essentiellement comme suit :

• Cotisations :	4.247 €
• Recettes de la croisière au départ de Venise (2019)	810 €
• Recettes de la croisière sur le Rhin (2020)	29.000 €
• Recettes de l'AG du 7 mars 2020 (dîner et cabines) :	1.236 €
Les produits financiers se sont élevés à :	32 €

Soit un total de produits de : 35.325 €

**Les charges** se sont élevées à : 63.831 €

et concernent principalement les postes suivants : Coûts exposés pour la croisière sur le Rhin (2020) : 37.053 €

• Remboursements partiels du fait du report de la croisière (2020)	20.050 €
• Remboursements d'une inscription à la croisière de 2 019 :	486 €
• Cotisation à GEMME Europe au titre de 2 020	2.500 €
• Acquisition dispositif de paiement Sumup :	203 €
• Édition et achat de livres (L'Harmattan) :	1.262 €
• Indemnité de stage (Mathilde MOLAVI) :	700 €
• Assurance RC :	308 €
• Frais divers :	1.269 €
(frais bancaires, frais de représentation, de déplacement, frais postaux)	

En conséquence, le résultat de l'année 2020 se traduit par une « perte » de 28.506 € (à comparer avec une « perte » de 16.830 € en 2019)

### 2) SITUATION BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2020 :

• Solde Compte courant :	9.627,55 €
• Situation compte à terme :	6.818,10 €
• <b>Total :</b>	6.445,65 €

Pour information, **au 3 mars 2021**, la situation est la suivante :

• Solde compte courant :	11.121,97 €
• Situation compte à terme :	6.819,84 €
• <b>Total :</b>	17.941,81 €

### 3) COMMENTAIRES DU TRÉSORIER

L'exercice 2020 est marqué par la crise sanitaire et l'annulation de la croisière sur le Rhin qui nous a conduits :

- à acquitter 75 % du coût facturé par CROISIEUROPE,
- et à rembourser les participants à concurrence de la moitié de l'acompte de 50 % payé et, si le solde avait été acquitté, de la totalité dudit solde,

GEMME France n'a pu faire cela que parce qu'elle disposait d'une solide trésorerie (le remboursement intégral, un temps envisagé, n'ayant toutefois pu être retenu).

Plus précisément, il a été payé une somme totale de :

- 42.752 € à titre d'acompte (5.699 € en 2019 et 37.053 € en 2020), correspondant à 75 % du coût total de 56.990 € selon les conditions stipulées au contrat conclu le 27 juin 2019,
- 20.050 € en 2020, à titre de remboursements partiels aux membres inscrits.

Il a été encaissé une somme totale de 33.580 € (4.580 € en 2019 et 29.000 € en 2020). Il convient de souligner qu'il subsiste en caisse un reliquat d'acompte payé par 27 membres inscrits à cette croisière, à charge pour GEMME France d'imputer ces acomptes sur une prochaine croisière ou, au choix du participant, de rembourser ce solde d'inscription après remboursement par CROISIEUROPE des acomptes versés, au terme du délai de 18 mois prévu par l'ordonnance du 26 mars 2020 (délai expirant le 8 novembre 2021).

Le bilan provisoire de cette croisière s'établit, du fait de circonstances très particulières, à **- 29.222 €**

Plus généralement, les restrictions liées au coronavirus ont affecté les activités de GEMME France, ce qui se traduit dans les comptes (à titre d'exemple, pas de vente de livres lors de la Fête de la médiation...).

De ce fait, il a fallu mobiliser la trésorerie du compte à terme dont le solde est, à fin 2020, de 6.818 € alors qu'il était de 41.779 € à fin 2019.

Grâce à Jean-Christophe DOUSSET, trésorier adjoint, une campagne de relance de paiement des cotisations très efficace a été mise en place, qui a permis des encaissements à hauteur de 4.247 € (à comparer avec 2.020 € l'année précédente).

On rappellera comme chaque année que le but d'une association n'est pas de réaliser des bénéfices, mais de réaliser son objet, en l'occurrence la promotion de la médiation, et qu'il n'est pas douteux que les manifestations et initiatives qui concourent à cet objet peuvent induire des « pertes »

Mise au vote du rapport financier :

- **Adopté à l'unanimité et quitus de la gestion est donné aux trésoriers.**

## PRÉSENTATION DES POSTULANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les nouveaux postulants Martine BOITELLE COUSSAU, Marie-Noëlle SERENI, et Jean-Michel CAILLEAU se sont présentés pour soutenir leur candidature.

Ont été adoptés à la majorité (2 abstentions)

- Béatrice BRENNEUR, magistrat honoraire
- Martine BOITELLE COUSSAU
- Jean-Michel CAILLEAU, magistrat honoraire
- Christian ROUSSE, ès qualités de président de la FFCM
- Jacques DUPLAT, magistrat honoraire
- Florence LOMBARD, juge consulaire
- Christiane GUTIERREZ, médiateur-formateur
- Jean-Luc HIRSCH, Conseiller prud'homme
- Soleine HUNTER-FALK, Magistrat
- Vincent RAMON, médiateur
- Colette SANT, magistrat honoraire

- Marie-Noëlle SERENI, médiatrice
- François STAECHELÉ, magistrat honoraire
- Fabrice VERT, magistrat
- Jean-Pierre VOGEL, magistrat
- Michèle WEIL-GUTHMANN, magistrate honoraire

## LA COMMUNICATION AU SEIN DU GEMME ET AVEC L'EXTÉRIEUR

- Le site internet
- Les listes de discussion
- l'accès à la veille
- les webinaires

### En ce qui concerne la communication externe :

François STAECHELÉ, secrétaire général et chargé de la communication, indique que le site fonctionne normalement et que de nombreuses personnes s'y sont abonnées (776).

Des articles sont régulièrement publiés par ses soins et ceux de Sylvie MISCHO-FLEURY

Par ailleurs, le groupe de discussion des membres et sympathisants de GEMME-France, qui compte 347 membres, permet des échanges réguliers à propos de la médiation et constitue un relais important de rediffusion de nos actualités.

Il convient encore d'indiquer que de nombreuses actualités sont régulièrement diffusées sur les réseaux sociaux auxquels tout un chacun peut s'abonner :

- sur **Linkedin** (24 068 abonnés) sur twitter (476 followers)
- dans **nos bibliothèques partagées** : <http://bit.ly/GEMME-bib>
- sur **Flipboard** : <https://flipboard.com/@francoissta5jfo/mediation-news-vqn5fieoy>
- sur **DIIGO** : <https://groups.diigo.com/group/gemme-mediation> (veille au jour le jour)
- sur **Paper.li** : <https://paper.li/FdeMetz/1476656019> (230 abonnés)
- sur **Scoop-it** : <https://www.scoop.it/t/mediation-by-francois-staechelle>

François STAECHELÉ apprécierait qu'on lui vienne en aide pour la gestion de ces réseaux sociaux et pour la veille.

Sylvie MISCHO FLEURY, responsable webmestre, de GEMME-France, qui gère les actualités francophones de la médiation, souhaiterait quant à elle avoir un retour.

### En ce qui concerne la communication interne,

Elle passe par deux canaux :

- la liste de discussion des membres de GEMME-France, pour la communication administrative et pour les messages que les membres souhaitent réservier aux autres membres
- par la liste des membres et sympathisants.

Le conseil d'administration, le bureau et le Conseil scientifique disposent de leur propre liste de discussion.

Les membres du GEMME sont invités à envoyer leurs articles pour qu'on puisse les publier et faire partager leurs expériences.

En partenariat avec le Conseil international de la médiation (CIM), GEMME-France a décidé de diffuser un **webinaire par trimestre**.

- Le premier a eu lieu le 12 janvier 2021. Il a été consacré à **la médiation en Italie**, avec l'intervention de Carlo Alberto CALCAGNO, un avocat, médiateur et historien de la région de Gênes. Le webinaire, en italien était traduit en français par Sylvie MISCHO-FLEURY et animé par François Staechelé.
- Le deuxième a eu lieu le 4 mars 2021 à 18 h 30 sur le thème « **La médiation en Afrique entre groupes opposés : Recomposer le paysage politique et sécuritaire** ». L'intervenant était Alain PEKAR LEMPEREUR, médiateur en situation de conflits et de crises. Il enseigne la négociation responsable aux Universités de Brandeis et de Harvard, ainsi qu'à l'École Polytechnique et à Sciences Po Paris.

Alain LEMPEREUR nous a parlé de son nouveau livre : « *Puissance de la médiation contre la guerre civile (Descartes & Cie, 2 021)* », qui rend compte des efforts pour amener une paix durable au Burundi en 2003, où la guerre a fait 300.000 morts et en République Démocratique du Congo, après les accords de Sun City de 2 003.

Le webinaire, animé par Jacques Salzer, nous a montré, à travers de courtes vidéos, comment recréer du lien entre les parties.

## LE MONTANT DES COTISATIONS POUR L'ANNÉE 2021

- Pour les magistrats et juges en activité, les conseillers coordonnateurs de l'activité des médiateurs et conciliateurs de justice des cours d'appel, les auditeurs de justice : la cotisation annuelle est prise en charge par GEMME France
- pour les magistrats et juges honoraires 50 €
- pour les universitaires 50 €
- pour les membres associés à titre personnel 100,00 €
- pour les personnes morales 200,00 €

Un module de paiement en ligne a été implanté sur le site web. Il est donc possible de régler sa cotisation par carte bancaire à l'adresse : [bit.ly/GEMME-Fr-cotisation2021](https://bit.ly/GEMME-Fr-cotisation2021)

Le montant des adhésions pour l'année 2021 a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration du 4 mars 2021.

## LES AVIS DONNES A LA CHANCELLERIE PAR GEMME

- Les ordonnances « 2 en 1 »
- les modalités de la rémunération du médiateur
- la sanction du défaut de déférer à l'injonction de rencontrer un médiateur
- l'interruption des délais de procédure par l'injonction de rencontrer un médiateur

Ces avis portent sur les points suivants :

- Les ordonnances dites « 2 en 1 » : Ce sont des décisions par lesquelles le juge confie à un médiateur le soin de recueillir l'accord des parties pour la médiation et, concomitamment, d'y procéder si cet accord est recueilli ;
- Les modalités de la rémunération du médiateur. Nous suggérons que la consignation de la provision soit faite entre les mains du médiateur et non à la régie
- la sanction du défaut de déférer à l'injonction de rencontrer un médiateur. Nous proposons qu'il soit loisible au juge de priver la partie qui a refusé la médiation de manière déraisonnable du bénéfice de l'article 700 du Code de procédure civile.
- l'interruption des délais de procédure par l'injonction faite aux parties de rencontrer un médiateur. Nous recommandons que cette injonction interrompe les délais de procédure (en cause d'appel) afin de ne pas dissuader les parties d'y déférer.

Nathalie FRICERO, présidente du Conseil scientifique, a mis en forme le document : « Propositions de modifications en vue d'assurer le développement de la médiation ». Ce document sera diffusé prochainement. Un rendez-vous soit en « présentiel », soit en visioconférence a été demandé à la Chancellerie pour le présenter

## L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

François STAECHELÉ, vice-président du Conseil scientifique rend compte de l'activité de cet organe du GEMME

Il indique que le conseil scientifique a été chargé dans un premier temps de réfléchir à des propositions, en vue de l'élaboration du décret sur le recours à l'intelligence artificielle en médiation.

Pour ce faire, la première nécessité était de s'informer aussi complètement que possible des virtualités de l'IA. Un site a été créé à cet effet, qui recense tous les articles qui nous ont semblé présenter un intérêt de ce point de vue. Ce site, qui est toujours alimenté, peut être consulté à l'adresse : <https://flipboard.com/@symf/intelligence-artificielle-j4tt1fhhy>. Il permet de consulter 2 400 articles.

Le gouvernement a décidé, non de réglementer le recours à l'IA, ce qui était juridiquement impossible, compte tenu de la liberté du commerce et de l'industrie, mais de définir les conditions d'une certification qui établirait des critères de qualité, de sécurité et de déontologie du recours aux algorithmes. Cette perspective nous paraissait la seule possible et nous convenait. Il n'y avait donc pas lieu de formuler un avis divergent de ce point de vue.

Une seconde mission a ensuite été confiée au Conseil scientifique qui était de réfléchir aux règles déontologiques applicables à la médiation en ligne. Le travail est encore en cours. Il est envisagé de créer un webinaire sur ce thème, avec le concours de Linda BENRAIS.

La dernière mission, dont il a été fait état plus haut, consistait à travailler sur des propositions de réforme de la réglementation applicable en matière de médiation

## PROJETS POUR 2021

En raison des exigences sanitaires, il est délicat de prévoir une nouvelle croisière.

Pour d'autres propositions, le conseil souhaite recueillir les suggestions des membres de l'association. Les uns et les autres expriment le souhait de pouvoir se retrouver bientôt en chair et en os !

Béatrice BRENNEUR, présidente, clôture l'Assemblée générale.

La séance est levée à 20 h 10

La présidente

Le secrétaire général

Béatrice BRENNEUR

François STAECHELÉ



## Rapport d'activité de GEMME-France

10 mars 2021 à 18 h

Le GEMME a été créé le 19 décembre 2003, et la section française, GEMME-France, le 21 mai 2009. Depuis cette date, le dynamisme de notre section GEMME-France est à souligner.

### I - VIE DE L'ASSOCIATION

**Le 7 mars 2020, GEMME-France a tenu son assemblée générale** et son conseil d'administration à l'occasion d'une croisière sur la Seine à bord d'un bateau de la Compagnie CROISI-EUROPE. De l'avis général, ce fut une réussite unanimement appréciée.

Depuis, à cause de la pandémie, le bureau de GEMME-France s'est régulièrement réuni en visioconférence.

#### Membres de GEMME-France

GEMME-France comprend 174 membres :

- 5 personnes morales
- 1 juge consulaire
- 2 conseillers prud'hommes
- 107 magistrats en activité
- 40 magistrats honoraires
- 10 médiateurs
- 6 avocats (médiateurs)
- 2 universitaires

#### Le conseil scientifique (article 12bis des statuts)

Il est chargé de rationaliser et d'enrichir les travaux de recherche de l'association.

La direction a été confiée à Natalie FRICERO et à François Staechelé. Ce dernier fait la veille des actualités sur la médiation.

Le conseil scientifique a décidé de limiter sa recherche aux principes éthiques de l'intelligence artificielle appliquée à la médiation. Il a constitué un groupe de travail dédié aux propositions de réforme de la réglementation de la médiation que nous allons proposer au ministère de la Justice à l'occasion d'une prochaine réunion.

## II - COLLOQUES, FORMATIONS, SÉMINAIRES ET WEBINAIRES

### 1. Les colloques

À la suite des premières assises internationales qui se sont tenues à Paris les 16 et 17 octobre 2009, à l'initiative du GEMME, un réseau international des acteurs de la médiation a été créé, comprenant des personnalités du monde judiciaire des 5 continents.

Fort de ce succès, GEMME-France organise depuis 2009, les Assises internationales de la médiation judiciaire :

- Fort-de-France, du 16 au 19 novembre 2011, 2es assises internationales
- Aix-en-Provence, du 4 au 7 juillet 2012, 3es assises internationales
- Aix en Provence, du 4 au 6 juillet 2013, 4es assises internationales
- Biarritz, du 3 au 5 juillet 2014, 5es assises internationales
- Nice, du 3 au 5 juillet 2015, 6es assises internationales
- La Rochelle, du 7 au 8 juillet 2017, 7es assises internationales sur le thème « Médiation obligatoire ou volontaire – Quelles réformes pour quels enjeux ? »
- Bordeaux, du 4 au 7 juillet 2018. Les 8es assises internationales se sont tenues à l'ENM, avec le partenariat de l'ENM, de la Cour d'appel, de l'Université et du barreau, sur le thème : « Comment développer une culture de médiation ? »
- Un séminaire a eu lieu du 3 au 10 mai 2019, à l'occasion d'une croisière en Méditerranée. 20 heures de formation ont été dispensées. Les actes du colloque de ce séminaire ont été édités dans un livre intitulé « **Médiation, cultures et religions. De l'esprit à la méthode** ».

### 2. Les sessions de formation

#### • 1° un séminaire-croisière

Il a eu lieu au départ de Venise, du 3 au 10 mai 2019. 112 participants ont embarqué à bord du Costa Victoria, au départ de Venise (escales à Bari, Corfou, Kotor, Dubrovnik, Zadar). Plusieurs représentants internationaux ont ouvert les horizons vers d'autres pays (Espagne, Brésil, Belgique, Royaume-Uni [Irlande, Ecosse], Suède, Tunisie, Italie, Québec..).

Lors des escales de Bari et de Zadar, les sections italiennes et croates de GEMME nous ont accueillis.

À Bord, nous avons fêté le 10e anniversaire de la création de l'association GEMME-France.

De l'avis unanime : ambiance de solidarité et création d'un réseau amical et interventions de grande qualité.

Ce séminaire a laissé un solde bénéficiaire d'environ 5 000 €

**2° en raison de la pandémie**, il a fallu annuler la croisière sur le Rhin prévue pour le 7 mai 2020. Il nous a été proposé un à valoir sur une nouvelle croisière, mais compte tenu de l'incertitude qui demeure, nous avons préféré demander le remboursement des sommes avancées. Des décrets ont autorisé les Compagnies maritimes à conserver les sommes perçues pendant 18 mois. Le remboursement est donc repoussé au 8 novembre 2021. S'agissant des sommes déjà payées par les participants, GEMME-France a pris à sa charge de leur rembourser la moitié des avances payées et la totalité des sommes excédant les acomptes pour ceux qui avaient réglé l'intégralité du prix du voyage, de manière à ce que

tous soient traités sur un pied d'égalité. Cette décision a eu pour effet d'assécher notre trésorerie, qui, fort heureusement, a été en mesure de supporter cette épreuve.

### 3° – les webinaires

De concert avec le Conseil international de la médiation (CIM), GEMME-France a décidé de diffuser un webinaire par trimestre.

Le premier a eu lieu le 12 janvier 2021. Il a été consacré à la médiation en Italie, avec l'intervention de Carlo Alberto CALCAGNO, un avocat, médiateur et historien de la région de Gênes.

Le webinaire, en italien était traduit en français par Sylvie Mischo-Fleury et animé par François Staechelé.

Le deuxième a eu lieu le 4 mars 2021 à 18 h 30 sur le thème « La médiation en Afrique entre groupes opposés : Recomposer le paysage politique et sécuritaire ». L'intervenant était Alain PEKAR LEMPEREUR, médiateur en situation de conflits et de crises. Il enseigne la négociation responsable aux Universités de Brandeis et de Harvard, ainsi qu'à l'École Polytechnique et à Sciences Po Paris.

Alain Lempereur nous a parlé de son nouveau livre : « Puissance de la médiation contre la guerre civile (Descartes & Cie, 2 021) », qui rend compte des efforts pour amener une paix durable au Burundi en 2003, où la guerre a fait 300.000 morts et en République Démocratique du Congo, après les accords de Sun City de 2 003.

Le webinaire, animé par Jacques Salzer, nous a montré, à travers de courtes vidéos, comment recréer du lien entre les parties.

Alain Lempereur reféra un webinaire, en anglais, sur le même thème, le 23 mars 2021.

Une cinquantaine de personnes a assisté à chacun de ces webinaires.

### 4° – le rayonnement du GEMME

1° – Le GEMME se développe dans l'Union européenne. De nouvelles sections nationales ont été créées en 2019 portant à 19 les pays ayant une section nationale et à 25 le nombre des pays ayant au moins un membre observateur à GEMME. Il manque Chypre, Malte et la Norvège. Merci de nous faire savoir si vous connaissez des juges dans ces pays.

2° – La Cour des comptes a manifesté son intérêt pour les propositions de GEMME pour le développement de la médiation et a interviewé sa présidente en mars 2021.

3° – les publications d'ouvrages de GEMME-France

**Les Éditions l'Harmattan** ont proposé aux membres du GEMME de publier leurs travaux, articles, livres ou autres ouvrages, **en coédition « GEMME-l'Harmattan »**.

Une bibliothèque « GEMME-France » a ainsi été créée pour publier deux types d'ouvrages : les actes des colloques et les écrits des membres du GEMME sur la médiation ou la conciliation (livres ou articles).

GEMME-France a déjà publié aux éditions l'Harmattan :

- En 2012, **le guide pratique de la médiation et de la conciliation** Il conviendrait de le mettre à jour avec la reprise des dispositions légales nouvelles.
- En 2013, **Conciliation et médiation prud'homales**, après consultation de toutes les organisations syndicales et patronales
- En 2014, **Conciliation et médiation commerciales**, sous la direction de Béatrice Blohorn-Brenneur
- **et Le médiateur professionnel en action et en mots**, sous la direction de Michèle LENOBLE, Éric BATTISTONI et Fédérica OUDIN, qui pourra ouvrir le chemin du futur lexique de la médiation.
- En 2015 : – Actes du colloque du GEMME des 5 et 6 juin 2014, intitulé : « **La médiation, un chemin de paix pour la justice en Europe, GEMME, 10 ans déjà !** », sous la direction de Dragos CALIN et Béatrice Brenneur, grâce au travail du comité de relecture animé par Bertrand Delcourt.
- **Conciliation et médiation devant la juridiction administrative**, sous la direction de Béatrice Brenneur et Jacques BIANCARELLI,
- En 2016, **les nouveaux enjeux de la médiation** : administrative, judiciaire et conventionnelle, à distance, environnementale, interculturelle, certification des médiateurs – Actes du colloque de Nice des 3 et 5 juillet 2015, sous la direction de Béatrice Blohorn-Brenneur,
- En 2018, **Médiation obligatoire ou volontaire ?** Quelles réformes pour quels enjeux ? État des lieux de la médiation dans le monde. Les outils du numérique au service de la médiation et de la formation, Médiation familiale, médiation des affaires, conflit des entreprises et médiation de la consommation, les 7<sup>es</sup> assises internationales de la médiation judiciaire – Actes du colloque de La Rochelle (7-8 juillet 2017)
- En 2019, **Développer une culture de la médiation dans les différents continents et devant les juridictions judiciaires et administratives**, les 8<sup>es</sup> assises internationales de la médiation judiciaire – Actes du colloque de Bordeaux (6 et 7 juillet 2018) Éd. Médias & Médiations (mars 2019).
- En 2020, Les actes du séminaire du 3 au 10 mai 2019 : **Médiation, cultures et religions – de l'esprit à la méthode**. Éditions l'Harmattan, juin 2020.
- En 2021, en cours de publication, « **Voyages spirituels et interculturels au cœur des médiations** ».

## Site internet et listes de discussions

1° Le site européen du GEMME est mis à jour grâce à l'implication et au dynamisme de François Staechelé que nous remercions vivement.

Le site a été modifié pour le moderniser et le rendre plus performant. François Staechelé, webmaster de GEMME et chargé de la communication, a créé un blog de GEMME qui est plus accessible.

2° François Staechelé gère également une liste de discussions qui donne les actualités sur la médiation en France et en Europe. Notre collègue assume une veille des informations et trie pour nous les plus importantes afin de ne pas encombrer nos boîtes mail. Les membres de GEMME-France à jour de leur cotisation peuvent y adhérer.

3° – pour nourrir le site de GEMME-France, Sylvie MISCHO-FLEURY, Médiateure – docteure en psychologie, Université du Luxembourg, a accepté de se charger de cette tâche.

Vous pouvez vous inscrire sur GEMME France à la newsletter « Actualités francophones de la médiation »

Voici les liens concernant les 6 premiers numéros :

- <https://elink.io/9c348c8>
- <https://elink.io/91975ef>
- <https://elink.io/9b35872>
- <https://elink.io/921d520>
- <https://elink.io/9e70cf3>
- <https://elink.io/96dbef2>

## ANNEXES

- **Actes du séminaire du 3 au 10 mai 2019 sur « Médiation, cultures et religions »**

### **4e de couverture :**

Cet ouvrage analyse les fondements spirituels et étymologiques de la médiation. Il explore les grandes religions et les diverses civilisations africaines ou indo-européennes pour y retrouver des racines communes. Il pose les bases de la médiation interculturelle.

Ce livre décrit la médiation comme un acte de professionnel qui s'appuie sur des outils et méthodes mis au service de la justice judiciaire et administrative ou dans le monde de la santé.